

## Levée de l'avis d'ébullition préventif pour la majorité des résidents du secteur de la rue Langlois

**Magog, le 25 juillet 2022** – La Ville de Magog informe que l'avis d'ébullition d'eau préventif est levé pour la majorité des résidents du secteur de la rue Langlois. Les personnes habitant au 600, 610, 620 et 625, rue Langlois doivent toutefois continuer à faire bouillir l'eau de façon préventive pour les prochaines semaines. À l'exception de ces quatre résidences, l'eau peut être consommée sans restriction dans le secteur concerné. Un plan détaillé est disponible en [cliquant ici](#).

Les dernières analyses effectuées sur le réseau d'aqueduc démontrent que l'eau est potable, de bonne qualité et qu'elle répond à toutes les exigences règlementaires.

Rappelons que l'avis d'ébullition préventif est entré en vigueur le mardi 12 juillet en raison de travaux de reconstruction d'une conduite d'eau potable. Environ 330 adresses étaient concernées.

### À propos du maintien de l'avis d'ébullition préventif pour le 600, 610, 620 et 625, rue Langlois

La séquence des travaux réalisés sur les infrastructures souterraines requiert que l'alimentation en eau potable de ces quatre résidences soit faite par un réseau temporaire, et ce, pour une durée approximative de cinq semaines.

L'avis d'ébullition préventif est maintenu pour ces résidences jusqu'au moment où la nouvelle conduite d'eau potable sera mise en service. Les citoyens concernés seront avisés directement par une communication écrite. Cette information sera également disponible sur le site Internet de la Ville de Magog, sur l'application bciti (section « Avis ») ou auprès du Service GO (819 843-3333).

Cet avis d'ébullition est en vigueur uniquement à des fins préventives. Pendant les travaux, la Ville s'assure que l'eau potable du réseau temporaire respecte les mêmes critères de qualité que celle du réseau permanent. Des échantillonnages d'eau sont testés en laboratoire chaque semaine. Jusqu'à présent, les analyses n'ont confirmé aucune contamination sur le réseau d'eau potable.

La Ville de Magog est consciente des inconvénients que cette situation peut occasionner et remercie la population de sa compréhension.

Pour toute question concernant les travaux dans ce secteur, les citoyens sont invités à consulter le site Internet au [ville.magog.qc.ca/langlois](http://ville.magog.qc.ca/langlois).

- 30 -

#### Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens  
Ville de Magog | 819 843-3333, poste 444

